



LE MANS, décembre 2024

Mouvement des maitres Rentrée septembre 2025

Aux Chefs d'établissement des écoles primaires et maternelles

Vous voudrez bien lire très attentivement les instructions suivantes qui s'appliquent à TOUTES LES ECOLES.

Mutations interdiocésaines : Voir [fiche n° 1](#) à afficher et/ou transmettre par mail à vos enseignants

Pour le 23 JANVIER 2025 : retour de la [fiche 1bis](#) : mutation inter diocésaine

Mutations diocésaines : Voir [fiche n° 2](#) à afficher et/ou transmettre par mail à vos enseignants.

Entre le 6 JANVIER et le 7 FEVRIER 2025 : concertation avec l'équipe enseignante pour l'organisation prévue des services pour la rentrée 2025.

Pour le 10 FEVRIER 2025, les enseignants vous font connaître leur intention de retraite, de cessation de fonction, de mutation, de modification de quotité horaire (temps partiel...) à l'aide de la [fiche n° 3](#) "*Demande de mutation ou de modification de situation dans le diocèse*"

Vous conservez ces fiches 3 "*Demande de mutation ou de modification de situation dans le diocèse*".

Seuls les enseignants ayant rempli cette fiche pour le 10 février 2025 peuvent participer au mouvement.

Pour le 24 FEVRIER 2025 : après réorganisation pédagogique éventuelle vous faites remonter à la DDEC les postes vacants et susceptibles d'être vacants par une **déclaration en ligne** (voir tutos : [tuto connexion airtable](#) – [tuto mouvement 1D](#))

LUNDI 24 MARS 2025 :
Publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants.

Pour le MARDI 22 AVRIL 2025 :
Vœux des enseignants concernés par le mouvement (le formulaire sera fourni par la DDEC en même temps que la liste des postes).

Premières nominations à partir du 28 MAI 2025.

Avec mes meilleures salutations.

Olivier HAREAU
Responsable 1^{er} degré